



mandat de genealogiste

Par **ValEli240706**, le **24/06/2020** à **16:07**

Bonjour,

Ma maman à signer il ya 10 ans un mandat à un généalogiste pour la représenté dans une succession n'ont terminé à ce jour.

La succession est en passe d'etre liquidé avec la vente de groupement forestie et de parcelles de terrain. Le généaogiste lui renvoi un mandat pour cette opération est ce que c'est normal?

Si elle decide de ne pas signer se mandat, est ce que de fait le généalogiste ne touchera pas les fonds sur cette transaction?

Et les nouveaux héritiers (car depuis 10 ans une lignée est décédées), s'ils ne signent pas ce mandat est ce que le généalogiste ne touchera pas les fonds de leur tansaction?